

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Jeunesse et des Sports
Service des Sports
04.13.31.96.84

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 JUILLET 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA**

OBJET : Achat de prestations auprès de clubs sportifs de haut-niveau.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux sports, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Notre collectivité entend valoriser son implication dans le domaine du sport.

Dans cette perspective, elle procède à divers achats de prestations dont les objectifs sont de promouvoir la pratique sportive en général, sa découverte par le plus grand nombre, mais aussi la réalisation d'actions éducatives et sportives auprès d'un large public. Ces prestations permettent la réalisation d'opérations annexes, comme des animations sportives à destination de nos publics cibles : jeunes, personnes handicapées, personnes du bel âge.

Il est proposé dans ce rapport d'associer notre collectivité à 6 clubs qui font rayonner l'identité du département hors du territoire dans les domaines sportifs, économiques et médiatiques.

Ces achats seront réalisés par marché sans publicité ni mise en concurrence préalable, conformément à l'article R2122- 3- 3° du code de la commande publique, ceci en raison des droits d'exclusivité détenus par ces organisateurs et entités sportives.

Ces achats seront détaillés dans des cahiers des charges annexés aux marchés.

Le montant indiqué dans l'annexe financière, soit 1 390 000 € TTC est le montant maximum envisagé pour l'ensemble de ces achats selon la répartition suivante :

Pays d'Aix Université Handball

L'EUSRL PAUC Handball, est détentrice des droits d'exclusivité de l'équipe première du PAUC Handball, qui évolue dans la catégorie professionnelle de cette discipline, la division 1 de la ligue nationale de handball masculine.

Ce niveau de pratique assurera un impact médiatique important dans la presse nationale ainsi que dans la presse quotidienne régionale.

L'intérêt majeur pour notre collectivité est la diffusion de ce championnat par la chaîne de télévision Bein Sport qui en détient les droits. C'est pourquoi, le Département entend établir un achat d'espaces publicitaires et promotionnels avec l'EUSRL PAUC Handball pour la saison sportive 2020- 2021.

Le montant de 250 000 €TTC est le montant maximum envisagé pour ces achats.

Olympique de Marseille

Ce club, emblématique de notre département, est le seul évoluant en Ligue 1, ligue de football professionnel (LFP), en ce qui concerne son équipe phare.

Les droits d'exclusivité concernant la gestion et la commercialisation des espaces publicitaires, ainsi que la vente des places, sont détenus par la SASP Olympique de Marseille.

Ce choix d'achats est motivé par la place qu'occupe le football dans les Bouches-du-Rhône puisque cette discipline compte 210 clubs et près de 41 700 licenciés sur notre territoire.

L'achat de prestations pour la saison sportive 2020-2021, auprès de ce club, concernera l'équipe féminine et l'équipe masculine et permettra le développement d'opérations annexes auprès des jeunes et des personnes en situation de handicap.

Ces achats permettront d'assurer une forte visibilité de notre institution, le club faisant l'objet d'une exposition médiatique importante pendant toute la saison footballistique et dans de nombreux médias : presse quotidienne régionale, presse nationale, radios, télévisions sites internet, etc.

Le montant de 400 000 €TTC est le montant maximum envisagé pour ces achats.

Aix Marseille Provence Rugby

Aix Marseille Provence Rugby est le seul club de notre territoire évoluant en Pro D2.

Ce niveau de pratique assurera un impact médiatique important pendant toute la saison et dans de nombreux médias : presse quotidienne régionale, presse nationale, radios, télévisions, sites internet.

Les droits d'exclusivité relatifs à la gestion et la commercialisation des espaces publicitaires, ainsi que la vente des places, sont détenus par la SASP Provence Rugby.

Pour la saison sportive 2020-2021, il s'agit d'acheter des places et des espaces publicitaires.

Le montant de 200 000 €TTC est le montant maximum envisagé pour ces achats.

Fos Provence Basket

Le Département entend établir un achat de prestations avec l'association Fos Provence Basket, seul club de notre département à évoluer en Pro B de la Ligue Nationale de Basket pour la saison 2020/2021.

Le montant maximum envisagé pour ces achats est de 250 000 €TTC.

Istres Provence Handball

Il est proposé d'établir un achat de prestations auprès du club, qui évoluera en division 1 de la Ligue Nationale de Handball pour la saison 2020-2021.

Ce championnat est diffusé par la chaîne de télévision Bein Sport qui en détient les droits.

Le montant maximum envisagé pour ces achats est de 250 000 €TTC.

Le Marseille Hockey Club

Le Marseille Hockey Club, nommé les Spartiates de Marseille, est un club de hockey sur glace, créé en 2012. Il évolue en Division 1 (2ème niveau national) et participe également à la Coupe de France. Il attire un public conséquent (plus de 2 000 personnes par match) au sein de la patinoire Palais Omnisports Marseille Grand-Est (PAOMGE).

Le Département entend établir avec cette structure un achat de prestations.

Le montant maximum envisagé pour ces achats est de 40 000 €TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

